

# **ARRÊTÉ**

## **modifiant celui du 25 novembre 2020 sur l'aide à la consommation et au commerce local, en faveur des secteurs économiques durablement impactés par la crise économique liée au coronavirus (COVID-19) du 16 juin 2021**

---

LE CONSEIL D'ÉTAT DU CANTON DE VAUD

*arrête*

### ***Article Premier***

<sup>1</sup> L'arrêté du 25 novembre 2020 sur l'aide à la consommation et au commerce local, en faveur des secteurs économiques durablement impactés par la crise économique liée au coronavirus (COVID-19) est modifié comme il suit :

#### **Art. 11      Durée**

<sup>1</sup> Les aides octroyées par l'Etat s'appliquent aux offres publiées sur la plateforme Welcome dès son ouverture de la plateforme et jusqu'à l'épuisement de l'enveloppe financière de 17,5 millions de francs, mais au plus tard au 31 août 2021, date à laquelle l'opération prend fin.

<sup>2</sup> La validité des bons vendus échoit le 31 août 2021.

#### **Art. 11      Sans changement**

<sup>1</sup> Sans changement.

<sup>2</sup> La validité des bons vendus échoit le 31 décembre 2021.

<sup>3</sup> L'échéance des bons vendus au travers de l'opération welQome réalisée entre le 24 juin et le 24 septembre 2020, initialement fixée à la date du 31 janvier 2021, est prolongée jusqu'au 31 août 2021.

## **Art. 15 Principes**

<sup>1</sup> L'Etat met en vente sur la plateforme welcome des bons valables lors de l'achat d'abonnements annuels de transports publics « adulte », « junior » ou « senior » nominatifs (non transmissible) auprès de la communauté tarifaire Mobilis, dont il prend en charge la majeure partie des coûts, afin d'offrir aux consommateurs un prix réduit.

<sup>2</sup> Sont ainsi offerts à la vente :

- a.** au prix de 20 francs, des bons d'une valeur de 200 francs, valables uniquement pour l'achat d'un abonnement annuel 1 à 2 zones ;
- b.** au prix de 30 francs, des bons d'une valeur de 300 francs, valables uniquement pour l'achat d'un abonnement annuel 3 à 5 zones ;
- c.** au prix de 55 francs, des bons d'une valeur de 550 francs, valables uniquement pour l'achat d'un abonnement annuel 6 à 9 zones ;
- d.** au prix de 75 francs, des bons d'une valeur de 750 francs, valables uniquement pour l'achat d'un abonnement annuel 10 à 12 zones et plus.

<sup>3</sup> L'offre est limitée à un bon par abonnement et par personne. Le cumul de bons est interdit.

<sup>4</sup> L'offre est valable jusqu'au 31 août 2021.

<sup>3</sup> L'échéance des bons vendus au travers de l'opération Welcome réalisée entre le 24 juin et le 24 septembre 2020, initialement fixée à la date du 31 janvier 2021, est prolongée jusqu'au 31 décembre 2021.

## **Art. 15 Sans changement**

<sup>1</sup> Sans changement.

<sup>2</sup> Sans changement.

- a.** Sans changement.
- b.** Sans changement.
- c.** Sans changement.
- d.** Sans changement.

<sup>3</sup> Sans changement.

<sup>4</sup> L'offre est valable jusqu'au 31 décembre 2021.

## **Art. 2**

<sup>1</sup> Le département est chargé de l'application du présent arrêté, qui entre en vigueur le 23 juin 2021.